



BON USAGE - ALERTES

PUBLIÉ LE 17/09/2018 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

Changement de dénomination de CREON 12 000 U en CREON 10 000 U

Les spécialités CREON contiennent de la poudre de pancréas (pancréatine), et sont destinées au traitement de l'insuffisance pancréatique exocrine de l'adulte et l'enfant, notamment au cours de la mucoviscidose.

A compter du 17 septembre 2018, la spécialité CREON 12 000 U s'appellera CREON 10 000 U afin de mieux refléter l'activité enzymatique réelle de la lipase, qui représente la principale enzyme de la pancréatine contenue dans les gélules.

Il n'y a aucune différence entre CREON 12 000 U et CREON 10 000 U : la composition du médicament est inchangée et ne nécessite pas de modifier la posologie ou le rythme d'administration du traitement.

Aucune modification de la prise en charge des patients n'est nécessaire.

L'ANSM informe qu'il y aura une coexistence, pendant quelque temps, des boîtes CREON 12 000 U avec des boîtes CREON 10 000 U. Durant cette période, les boîtes sont interchangeable jusqu'à épuisement des stocks de CREON 12 000 U.

Une fiche explicative pourra être remise aux patients au moment de la délivrance en pharmacie ou dans un Centre de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose (CRCM).

Les autres spécialités CREON ne sont pas concernées par ce changement de nom.

RISQUES MÉDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 17/09/2018 - MIS À JOUR LE 23/04/2021

Changement de la dénomination de CREON 12 000 U, gélule gastro-résistante en CREON 10 000 U, gélule gastro-résistante

La dénomination de la spécialité CREON 12 000 U est modifiée en CREON 10 000 U, afin de mieux refléter l'activité lipolytique réelle de la pancréatine contenue dans les gélules.

Creon® 12 000 U devient...Creon® 10 000 U - Information pour les patients (17/09/2018)

